Délestage Coupures temporaires

Dispositif de mise en œuvre

Réunion Préfecture Puy-de-Dôme



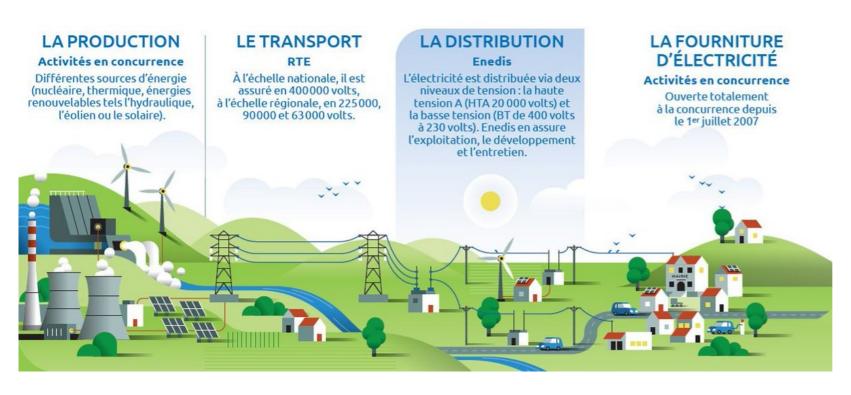
15 décembre 2022

Le réseau électrique en France

LA PRODUCTION **LE TRANSPORT** LA DISTRIBUTION LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ Activités en concurrence Enedis RTE Différentes sources d'énergie À l'échelle nationale, il est L'électricité est distribuée via deux Activités en concurrence (nucléaire, thermique, énergies assuré en 400000 volts, niveaux de tension : la haute Ouverte totalement renouvelables tels l'hydraulique, à l'échelle régionale, en 225000, tension A (HTA 20 000 volts) et à la concurrence depuis l'éolien ou le solaire). 90000 et 63000 volts. la basse tension (BT de 400 volts le 1er juillet 2007 à 230 volts). Enedis en assure l'exploitation, le développement et l'entretien.



Le réseau électrique en France



- La très haute tension (réseau de Transport) est sous la responsabilité de RTE et les 2 300 Postes Sources répartis sur l'ensemble du territoire font le lien entre le réseau de Transport et le réseau de Distribution => production majoritairement « centralisée » (hydraulique, centrales à énergie fossiles, centrales nucléaires) => équilibre production/consommation assuré par le Centre National d'Exploitation du Système qui dépend de RTE
- A partir de chaque Poste Source, plusieurs départs permettent d'alimenter chacun un ensemble de clients en moyenne tension (HTA) ou en basse tension.
- En cas de délestage, un ou plusieurs départs pourront être coupés afin de maintenir l'équilibre production/consommation.

<u>Si l'ordre de délestage et la puissance devant être délestée est gérée par RTE, les coupures seront télécommandées à distance par les 30 Agences de Conduites Régionales d'Enedis réparties sur le territoire métropolitain. Ces ACR, véritables tours de contrôle, regroupent 500 spécialistes « aiguilleurs de l'électricité » qui observent en temps réel, 7J/7, 24h/24, l'état du réseau moyenne tension.</u>



Un délestage n'est pas inéluctable

- Des difficultés à garantir l'équilibre offre demande en électricité sont anticipées par Réseau de Transport d'Electricité (RTE) du fait de la disponibilité du parc de production national et des capacités d'imports d'électricité réduites en raison des contraintes d'approvisionnement en gaz de l'UE.
- RTE assure l'équilibre offre-demande à la maille France. En cas de déséquilibre avéré, et si les importations d'électricité depuis les pays limitrophes s'avéraient insuffisantes, différents moyens seront enclenchés pour faire baisser la consommation :
 - L'appel aux éco gestes citoyens (Ecowatt)
 - Le recours aux services contractualisés d'interruptibilité long terme-moyen terme (effacement) (cimenteries, sidérurgie...)
 - La baisse de la tension (-5%) sur les réseaux de distribution
- En dernier recours, le délestage programmé sera <u>l'ultime mesure</u> permettant d'assurer cet équilibre et d'éviter ainsi des coupures de plus grande ampleur (et notamment black-out sur l'ensemble du territoire).
- En tant que gestionnaire du réseau public, Enedis met en œuvre ce délestage des utilisateurs raccordés au réseau public de distribution en moyenne et basse tension (HTA et BT) sur la base des volumes globaux définis par RTE.



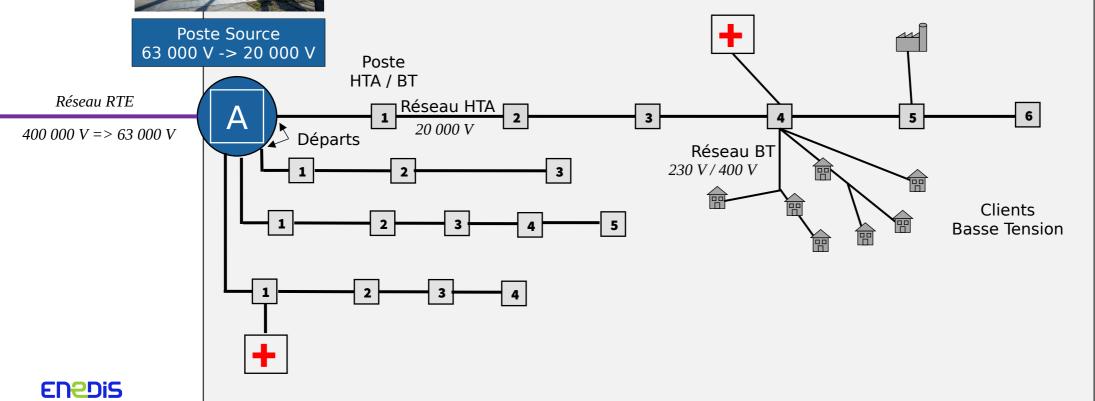








Réseau Public de Distribution Enedis





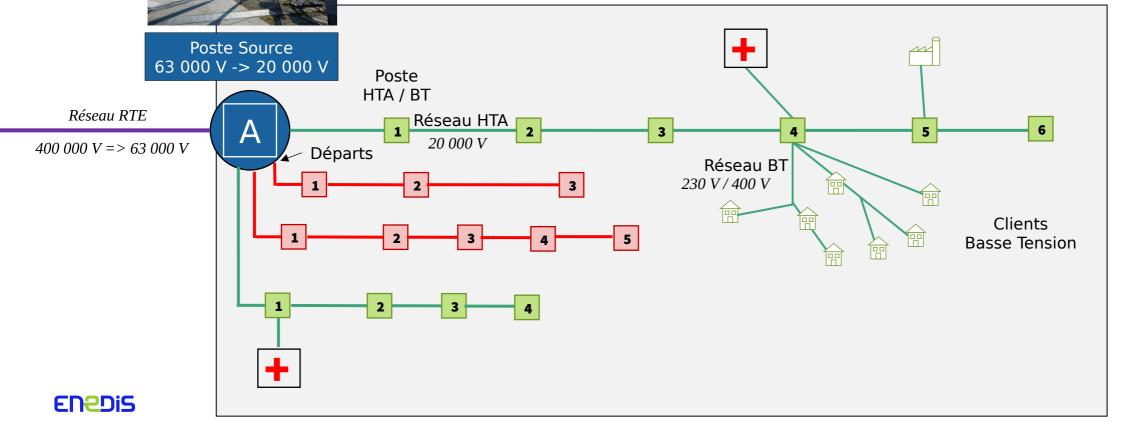


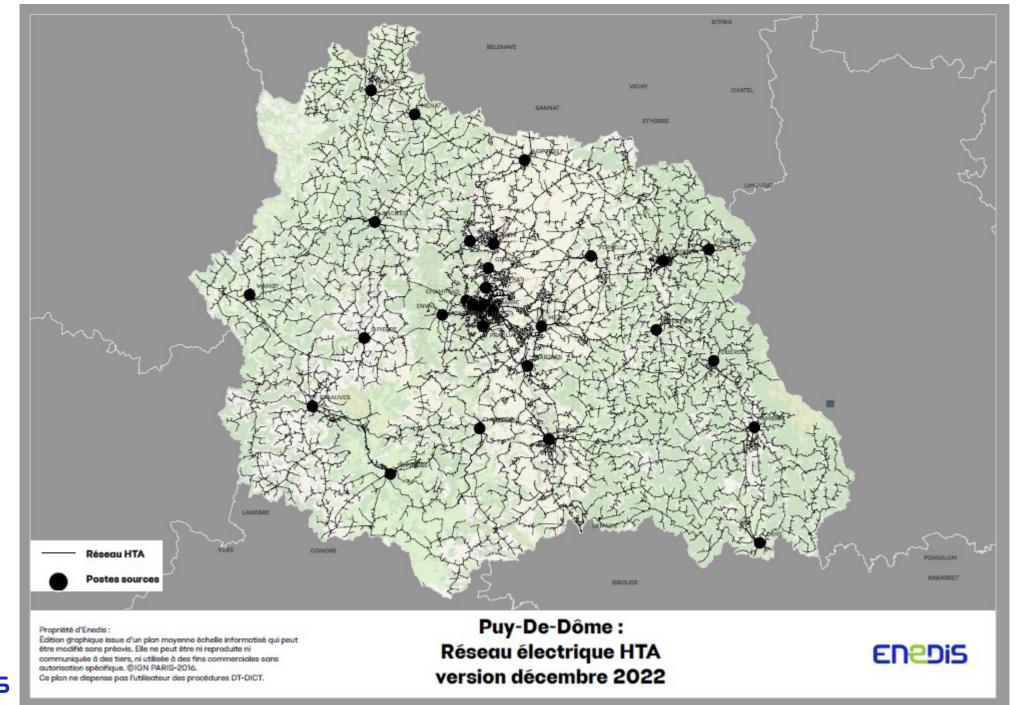






Réseau Public de Distribution Enedis







Le Délestage programmé : localisé, limité dans le temps, tournant et solidaire

- En anticipation de délestage, RTE annoncera, à partir de J-3, une vigilance renforcée. Si le risque se matérialise, RTE prendra la décision de délestage à J-1 vers 15h.
- En cas de délestage programmé, RTE décline le besoin en plusieurs blocs de 100MW horodatés (durant les périodes de forte consommation : 8h-13h et 18h00-20h00) et les répartit entre les différentes Agences de Conduite Régionale d'Enedis.
- Les coupures sont déclenchées par les Agences de Conduite Régionale d'Enedis et organisées de façon « tournante » pour limiter l'impact à environ 2h par Client. Tous les Clients sont concernés (Entreprise, Professionnel & Particulier).
- Les clients prioritaires ne sont pas délestés (hôpitaux, installations industrielles indispensables à la Défense Nationale,....).

 La liste a été définie par les Préfets après instruction par les DREAL et échanges avec Enedis.
- En cas de délestage, des clients PHRV (Patients à Hauts Risques Vitaux) pourront être concernés par une coupure d'électricité. La liste des PHRV a été établie par l'Agence Régionale de Santé et chacun d'eux a déjà été contacté par Enedis, au courss de l'été dernier, pour vérifier que les coordonnées (numéro téléphone mobile notamment) étaient OK. Une communication graduelle et individuelle est prévue à mesure que les hypothèses se confirment et que l'échéance se rapproche avec un déplacement de nos équipes en cas de non réponse.



Information & Communication

• Le site monecowatt.fr ou l'application monecowatt



- Enedis réalise également les communications à destination des Clients et des Territoires dans la mise en œuvre concrète des coupures :
 - ✓ Mise à disposition à partir de J-1 vers 17h00, à l'intention du grand public, des adresses concernées par le délestage du lendemain (commune et nom de rue) sur www.coupures-temporaires.enedis.fr
 - ✓ Prévenance des collectivités et pouvoirs publics (cartes et fichier Commune/Rues avec horaires de délestage)
 - ✓ Envoi de SMS aux clients PHRV (appel téléphonique voire déplacement à domicile par un agent Enedis en tant que de besoins) avec systématiquement preuve d'acquittement du message transmis
 - ✓ Envoi de SMS aux Clients industriels
 - ✓ Numéro de téléphone Grand Public 0970 82 00 70 (pour ceux qui n'ont pas d'accès internet par exemple)

